



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.765**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16187- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : FÊTE DE LA MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Hervé GUERRERA, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FÊTE DE LA MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises œuvrant dans le domaine des musiques actuelles ont proposé une animation du centre ville à l'occasion de la fête de la musique.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la Ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Il convient de soutenir les actions des associations dont la liste figure dans le tableau ci-dessous afin de conforter la réalisation d'activités de qualité pour tous les publics.

Je vous propose donc, aujourd'hui, de leur allouer au titre du budget 2011, les subventions dont le montant figure sur le tableau, ci-après.

association (9233 – 6574 - 1860)	dotation 2009 (en euros)	dotation 2010 (en euros)	obtenu 2011 (en euros)	proposition 2011 (en euros)	total 2011 (en euros)
Seconde Nature	175 000	137 000	125 000	26 000	151 000
Musical Riot	0	0	0	4 500	4 500
Mosaïque	0	5 000	0	4 500	4 500
TOTAL	175 000	142 000	125 000	35 000	160 000

Ces propositions ont été validées le 18 mai 2010

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant total de 35 000 euros .
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 – 6574 – 1860 qui présente les disponibilités suffisantes .
- **ADOPTER** l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “ Seconde Nature ” ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent.

**2011.765 - FÊTE DE LA MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION
D'AVENANT**

Présents et représentés	: 46
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,

et

L'Association dénommée « **Seconde Nature** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice, désignée sous le terme «l'Association »

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 12 avril 2010 n°2010.336, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant de 100 000€ par an sur 3 ans.

par délibération du 11 avril 2011, n° 2011.365, adopté l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association, pour un montant de 25 000€ correspondant aux dépenses en matière de communication, portant ainsi le montant global de la subvention pour l'année 2011 à 125 000€.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire d'un montant de 26 000€ pour la participation de l'Association à la « Fête de la Musique 2011 », portant ainsi le montant global de la subvention pour l'année 2011 à 151 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2011 à : 100 000€ + 25 000€ + 26 000€ soit 151 000€.

Le montant de la subvention complémentaire de 26 000 € sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)